

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 15 septembre

Trottoir côté pair rue de Marines

Le Conseil engage l'opération de création d'un trottoir rue de Marines (après la rue du Moulin), en décidant d'acquérir pour 6 000 € un terrain boisé afin de déplacer la voirie vers le talus, en confiant la coordination des enfouissements à la Sicaevs (gestionnaire du réseau d'électricité) et en sollicitant des subventions auprès de l'État et du PNR.

Demande de subventions

Saisissant l'opportunité du plan de relance, le Conseil sollicite, par ailleurs, plusieurs subventions de l'État pour les travaux envisagés à l'école, au Clos de l'école et au Grenier à sel, ainsi que pour des travaux d'isolation et de toiture.

Délégations

Le Conseil désigne ses représentants dans diverses instances.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>
www.pnr-vexin-francais.fr

Ouverture de la mairie en semaine 9h-12h, 14h-16h, sauf le mercredi après-midi. Le samedi matin, la mairie est ouverte de 8h à 12h.

Informatique seniors

Les cours gratuits ont repris tous les mardis pour les seniors débutants (tablette / ordinateurs).

Inscriptions en mairie.

Yoga Pilates et Fitness / Foyer rural

Les séances ont repris au Foyer rural tous les mercredis en soirée.

frvallangoujard@orange.fr

Covoit'ici

Pour les déplacements vers Cergy, Nesles, Valmondois, L'Isle-Adam, voire plus loin... Département, Parc du Vexin, et Communauté de communes viennent d'installer un arrêt de covoiturage place de l'église. Les trajets (sans réservation) sont offerts aux passagers. Les conducteurs sont rémunérés. Se renseigner sur :

<https://www.covoitici.fr/lignes-covoitici-vexin/>

Agenda

✓ **Encombrants** : ramassage lundi 28 septembre 2020 matin (sortir les encombrants la veille, le 27 au soir).
Déchets refusés : poids supérieur à 50 kg, mesures supérieures à 1,75 x 1,50 x 0,50 m, gravats, équipements électriques et électroniques, explosifs, toxiques (batteries, peintures, huiles, pesticides, produits chimiques...), déchets verts, déchets industriels.

✓ **Foyer Rural** Assemblée générale le 9 octobre à 19h salle Jean Dréville



Vendredi 13 novembre 20h30 salle Jean Dréville

INGING Simon Tanguy

De niveau national, voire international (Avignon, Genève, Paris...), ce spectacle (> 12 ans) organisé par Points Communs avec le Festival théâtral du Val d'Oise, est financé dans le cadre d'un programme de diffusion de la culture en milieu rural.

Places à 5 € au 01 34 20 14 14

ou points-communs.com

MASQUE OBLIGATOIRE dans les 200 m autour de l'école

Ce périmètre de 200 m autour de l'école comprend les voies suivantes : rue de Labbeville (jusqu'au bas de la rue St-Omer), rue du Sausseron, rue Anselme Garnier, rue de Pontoise (depuis le chemin de Ramponne jusqu'à l'escalier descendant rue St-Omer), rue de Marines (de la place de l'église jusqu'à la rue Verte).

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE VALLANGOUJARD

du lundi 28 septembre 2020 au mardi 3 novembre 2020 inclus

Monsieur Michel CHEVAL, ingénieur en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont à la disposition du public à la mairie, en semaine de 10h à 12h et de 14h à 16h (sauf le mercredi après-midi) et le samedi de 8h à 12h.

Il est également possible de prendre connaissance du dossier sur le site :

<http://plu-vallangoujard.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie : lundi 28 septembre de 15h à 18h, samedi 3 octobre de 9h à 12h, vendredi 9 octobre de 16h30 à 19h30, samedi 17 octobre de 9h à 12h, jeudi 22 octobre de 15h à 18h, mardi 3 novembre de 16h30 à 19h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit, consigner observations et propositions sur le registre d'enquête, soit, les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie, soit les déposer sur le registre dématérialisé à l'adresse : plu-vallangoujard@enquetepublique.net

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport portant ses conclusions motivées.

La participation à cette enquête publique est la dernière étape de ce projet de PLU et de PDA particulièrement important pour la Commune et sa population.

Les objectifs du Plan local d'urbanisme (PLU) sont de :

- Protéger les paysages, les cônes de vue et le caractère naturel des fonds de jardins.
- Renforcer les protections des milieux naturels.
- Permettre la création de nouveaux logements (une cinquantaine) pour favoriser la mixité de l'habitat et maintenir une dynamique démographique (logements plus petits que l'existant, de 2 à 4 pièces, pour accueillir des jeunes ménages).
- Préserver la taille et l'identité paysagère et rurale du village et les espaces de tranquillité.
- Protéger le cadre de vie et l'environnement en regroupant ces nouveaux logements en des points singuliers du tissu du village, sans étalement sur les espaces agricoles, naturels ou de fonds de jardins et en réglant les questions de stationnement des véhicules sur des espaces dédiés et en permettant une architecture contemporaine respectueuse de l'harmonie du village.
- Respecter le souhait largement partagé par la population de maintenir le cadre de vie en ne permettant pas une densification aboutissant à un mitage du tissu urbain.
- Permettre les aménagements des habitations actuelles et la création des annexes nécessaires pour prendre en compte l'évolution du mode vie et étendre plus largement la possibilité de développer des activités de bureau.
- Encourager le maraîchage destiné à l'alimentation de proximité.
- Encourager la réimplantation d'activités locales valorisantes, sachant que les commerces de proximité se situent plutôt dans le bourg voisin de Nesles-la-Vallée. Prévoir notamment, près de l'ancienne gare, un emplacement destiné à l'éventuelle implantation d'une activité touristique (hôtellerie - restauration et/ou halte pour les randonneurs) dans un bel espace sur la boucle du Vexin, avec vue sur l'église.
- Promouvoir la diversification des mobilités en améliorant et développant les cheminements et en créant un espace de stationnement polyvalent, près de l'ancienne gare, ouvert aussi bien aux randonneurs qu'aux usagers des transports publics et du co-voiturage.
- Mettre à jour le règlement d'urbanisme pour
 - y intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires édictées depuis 1982, date d'élaboration du POS actuel,
 - y intégrer les recommandations de la Charte paysagère communale qui a été actualisée,
 - requalifier les zones NA du POS actuel qui ont perdu leur pertinence.
- Sur les ex-salaisons, se donner le temps de réexaminer la question lorsqu'une reprise du site se dessinera.

L'objectif du Plan délimité des abords (PDA) établi par l'architecte des bâtiments de France est de rendre plus pertinent le périmètre de protection des abords des monuments historiques.